

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

SEANCE DU 27 MAI 2021

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
45	37	37 + 3 pouvoirs

Date de convocation 21 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept mai à vingt heures trente, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil communautaire en visioconférence, sous la présidence de Laurent TROGRILIC, Président.

Présents : Laetitia ASCHBACHER, Pascal BARTOSIK, Thierry BECKER, Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIUS, Magali CLEMENT-DILLMANN, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Sylvie GAMEL, Céline GEOFFROY, Denise GERARDIN, Denis GODEFROY, Dominique GRANDIEU, Catherine GUENSER, Pierre JULIEN, Chantal KIPPER, Antony KUHN, Patrice LEBOEUF, Ludovic LEGGERI, Yves LEICKNER, Martine LEPIANKO, Catherine LEPRUN, Catherine LESAINE, Denis MACHADO, Francis MAUGRAS, Jean-Jacques MAXANT, Gilles MULLET, Jocelyne PANO, Chantal PELLENZ, Jeanne PHILIPPOT, Sébastien POINT, Philippe POTDEVIN, François ROUGIEUX, Carole SALEUR, Laurent TROGRILIC, Bernard VERGANCE, Rémi WAGNER.

Absents : Pascal BECK, Béatrice BOCHNAK, William GRAFF, Alain SOLDNER, Dominique VOINSON.

Représentés : Michel JACQUES par Odile BEGORRE-MAIRE, Patrick MEDART par Odile BEGORRE-MAIRE, Odile SCHMITT par Denis MACHADO.

Monsieur Denis MACHADO a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Restructuration îlot cœur de ville à Pompey – Candidature à l'Appel à projets « Recyclage foncier » et demande de subvention

N° de délibération : 5

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
37	40	40	0	0	0

Rapporteur : M. DOSE

Le territoire du Bassin de Pompey compte nombre de friches urbaines, industrielles ou hospitalières qui représentent aujourd'hui une réserve foncière importante.

Ainsi, par délibération du 18 février 2021, le Conseil communautaire a approuvé une modification de l'intérêt communautaire permettant l'intégration, dans le cadre de la compétence « aménagement de l'espace », d'opérations d'aménagement identifiées dans l'enveloppe urbaine des communes contribuant à lutter contre l'étalement urbain et participant au recyclage du foncier.

Pour mettre en œuvre cette politique foncière, un appel à projets (AP) « Recyclage foncier » a été initié par la DDT sur tous types de friches : industrielles, minières, militaires, hospitalières, administratives, artisanales, ferroviaires, îlots en centre-ville ou centre bourg, zones d'activités, commerciales ou pavillonnaires

- Du foncier déjà artificialisé mais sous-utilisé pour des projets d'aménagement ou de relocalisation d'activités
- Les projets de recyclage d'une friche dans le cadre d'une action ou opération d'aménagement au sens de l'article L.300-1 du code l'urbanisme

Cet appel à projet propose 2 sessions pour déposer les dossiers de candidature :

- 01 mars 2021
- 28 février 2022

Une première liste des projets potentiellement éligibles sur le territoire a été présentée à la Direction Départementale des Territoires.

Pour la première session, le projet « Restructuration de l'îlot cœur de ville » à Pompey remplissait tous les critères d'éligibilité pour répondre à l'appel à projet. En effet, ce projet d'aménagement se situe en cœur de bourg de la commune de Pompey sur une friche commerciale en dent creuse, entre la rue des jardins fleuris et l'avenue du Général de Gaulle, pour une superficie de 4200 m². Il représente à cet effet un fort potentiel de renouvellement urbain. Le Bassin de Pompey souhaite reconverter ce cœur d'îlot pour créer de l'habitat neuf, développer de l'activité et restructurer les espaces publics. Le site, initialement occupé par du commerce et des logements, est actuellement totalement désaffecté. L'acquisition foncière par l'EPFGE est à présent terminée.

Une pré-étude réalisée par le groupement A.G.E. a permis de retenir un scénario qui densifie cette dent creuse avec la création de 33 logements et deux rez-de-chaussée médicaux pour une surface de plancher totale d'environ 2950 m². Cette opération de requalification urbaine et de qualité, estimée à environ 1M€ HT, présente un surcoût foncier ; aussi, pour permettre l'équilibre de l'opération, outre une part d'autofinancement, le Bassin de Pompey sollicite une subvention à hauteur de 390 000€.

L'objectif étant d'avancer suffisamment les autres projets pour être prêt à déposer une candidature sur la deuxième session.

A noter que cet appel à projet est ouvert aux opérateurs privés. La collectivité pourra les accompagner à constituer leur dossier de candidature.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Bureau Communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

CONFIRME la candidature du Bassin de Pompey sur le projet « RESTRUCTURATION DE L'ÎLOT COEUR DE VILLE – POMPEY » au titre du programme Fonds Fiches : Recyclage Foncier.

SOLLICITE une subvention au titre du programme Fonds Fiches : Recyclage Foncier à hauteur de 390 000€.

DECIDE, sous condition d'éligibilité, d'engager les démarches nécessaires liées à la phase Opérationnelle du projet.

AUTORISE le Président à signer tout document relatif à l'engagement de cet appel à candidature.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Le Président,



Laurent TROGRILIC